

HONORAIRES DE TRANSACTION ÉDITÉ LE 26/01/2023

Honoraires du vendeur calculés au moment de la signature du mandat.

TRANCHE PRIX DE VENTE	HONORAIRE APPLIQUÉ	COMMENTAIRES
de 1 € à 20000 €	2000.00 € T.T.C	Forfait
de 20001 € à 30000 €	16.00 % T.T.C	
de 30001 € à 40000 €	14.00 % T.T.C	
de 40001 € à 50000 €	12.00 % T.T.C	
de 50001 € à 70000 €	10.00 % T.T.C	
de 70001 € à 90000 €	8.00 % T.T.C	
de 90001 € à 120000 €	7.00 % T.T.C	
de 120001 € à 150000 €	6.50 % T.T.C	
de 150001 € à 180000 €	6.00 % T.T.C	
de 180001 € à 300000 €	5.50 % T.T.C	
de 300001 € à 500000 €	5.00 % T.T.C	
de 500001 € à 2000000 €	4.00 % T.T.C	

Option 1 application du taux associé à chaque tranche.

Option 2 sur devis. Après concertation, après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent librement de la signature d'un devis adapté à leur souhait. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il est objectif et plus justement approprié à cette mission et applicable à ce cas. Cet accord contient les volontés du mandant et mandataire est donc matérialisé par les signatures d'un mandat au tarif convenu.



LM PATRIMOINE

Tel : 06.64.30.21.95

Email : laurent@lm-patrimoine.fr

SARL - 1000 €

RCS : 809223613

N° carte Pro : CPI 34012018000037636

HONORAIRES DE LOCATION ÉDITÉ LE 26/01/2023

A la charge du propriétaire et du locataire à la signature du bail.

ZONE TRES TENDUE **	LOCATAIRE	PROPRIETAIRE
Etat des lieux	3.00 € T.T.C /m2	3.00 € T.T.C /m2
Frais de dossier locataire	4.00 € T.T.C /m2	€ T.T.C /m2

ZONE TENDUE *	LOCATAIRE	PROPRIETAIRE
Etat des lieux	3.00 € T.T.C /m2	3.00 € T.T.C /m2
Frais de dossier locataire	4.00 € T.T.C /m2	4.00 € T.T.C /m2
Visite	4.00 € T.T.C /m2	4.00 € T.T.C /m2
Rédaction du bail	2.00 € T.T.C /m2	2.00 € T.T.C /m2

AUTRES ZONES	LOCATAIRE	PROPRIETAIRE
Etat des lieux	3.00 € T.T.C /m2	3.00 € T.T.C /m2
Frais de dossier locataire	2.00 € T.T.C /m2	3 € T.T.C /m2
Visite	3.00 € T.T.C /m2	3.00 € T.T.C /m2
Rédaction du bail	3.00 € T.T.C /m2	3.00 € T.T.C /m2

Les honoraires d'entremise et de négociation restant à la charge exclusive du bailleur sont de 1 % TTC du loyer annuel charges incluses.

* liste des villes en zones tendues : <https://www.la-loi-alur.org/zone-tendue>

** liste des villes en zones très tendues : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023274187>

